

EXEMPLE DE TRAME DU PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (PPSPS)



Avant-propos

Établi conformément à la législation en vigueur et à partir du Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC) élaboré par le coordonnateur sécurité, le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) a pour but de présenter la démarche prévention de l'entreprise dans le cadre d'un chantier.

Il a trois objectifs principaux :

1. Définir, après réflexion sur les modes opératoires, les moyens les plus sûrs pour exécuter les travaux et protéger la santé de notre personnel.
2. Informer et sensibiliser l'encadrement et le personnel d'exécution sur la mise en œuvre de ces moyens.
3. Préciser les risques et les mesures de prévention liés à la coactivité des différents intervenants.

Pour se faire, le PPSPS est rédigé sous une forme permettant d'une part une rédaction aisée et d'autre part une communication facile aux exécutants.

Il comprend deux parties distinctes :

- La première (chapitres 2 et 3) définit la nature de l'ouvrage à réaliser et son contexte ainsi que l'organisation générale du chantier. Cette première partie est détachable et sert de document-support pour l'accueil des nouveaux arrivants, lorsqu'un livret d'accueil n'a pu être fait ;

- la deuxième (chapitre 4) est élaborée en même temps que les méthodes d'exécution. Elle présente sous forme de tableaux les mesures de prévention liées aux modes opératoires ainsi que les dispositions de sécurité concernant les appareils, engins et installations, retenues par la direction du chantier.

Partie technique, elle est destinée à l'encadrement et à la maîtrise du chantier pour présentation et commentaires auprès du personnel d'exécution pour application.

Elle aborde également les contraintes liées à l'environnement et les risques générés par la coactivité.

Il est bien évident qu'au stade de l'élaboration, ce document ne peut prétendre être complet et parfaitement exact. Il fera donc l'objet, chaque fois que nécessaire, d'avenants ou de modifications.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1. Conditions d'établissement

1.1 Références

1.2 Visite préalable d'inspection

1.3 Rédacteurs

1.4 Communication

1.5 Conservation

2. Renseignements généraux

2.1 Intervenants

2.1.1 Entreprise principale - groupement

2.2 L'ouvrage à construire

2.2.1 Désignation et coordonnées

2.2.2 Description sommaire des travaux

2.2.3 Délais d'exécution

2.2.4 Sous-traitants

2.3 Personnel

2.3.1 Organigramme du chantier

2.3.2 Effectifs prévus sur le chantier

2.3.3 Horaires

2.3.4 La santé au travail

2.3.5 Habilitations et autorisations

2.4 Chantier

2.4.1 Accès et conditions d'accès - parking

2.5 Organisation de la prévention

2.5.1 Structure prévention de l'entreprise

2.5.2 Structure prévention du chantier

2.6 Formation, information à la sécurité

2.6.1 Accueil

2.6.2 Information

2.6.3 Formation

2.6.4 Règles et consignes

2.6.5 Registres - dossier sécurité

3.1 Secours

3.1.1 Liste des secouristes

3.1.2 Moyens de premiers secours

3.1.3 Démarches administratives

3.2 Hygiène & incendie

3.2.1 Locaux du personnel

3.2.2 Protection incendie

4. Inventaire des risques

4.1 Tâches principales - planning général

4.2 Installations

4.2.1 Atelier bois

4.2.2 Atelier mécanique - magasin

4.2.3 Centrale à béton

4.2.4 Stockage des hydrocarbures

4.3 Équipements de travail

4.4 Énergies

4.4.1 Énergie électrique

4.4.2 Air comprimé

4.4.3 Appareils à vapeur

4.5 Études des risques, mesures de prévention

4.5.1 Risques générés par l'activité de tiers

4.5.2 Risques générés par l'entreprise pour des tiers

4.5.3 Risques générés par l'entreprise pour ses salariés

5. Annexes

1. CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT

1.1 Références

Le contenu du PPSPS est rédigé en s'appuyant sur :

- Le PGCSPS, dont il complète et précise les dispositions ;
- Les procédures méthodologiques dont il est le complément pour définir la sécurité non intégrée et le support d'information des équipes de travaux ;
- Le dispositif réglementaire :
 - Le Code du travail,
 - Le décret du 8/01/65 ;
- Le dispositif normatif ;
- Les recommandations CNAM et CRAM ;
- Les préconisations de l'OPPBTP ;
- Le savoir-faire prévention de l'entreprise.

1.2 Visite préalable d'inspection

Avant la rédaction du PPSPS, une visite préalable du site est organisée avec le coordonnateur de réalisation. Cette visite permet une connaissance des risques liés à la coactivité des entreprises intervenantes.

1.3 Rédacteurs

La personne chargée de la rédaction du PPSPS est le directeur des travaux. Il se fait aider pour cela par les collaborateurs de son choix.

Le PPSPS est élaboré au cours de la préparation du chantier.
Le PPSPS et ses mises à jour seront codifiés selon la procédure retenue par le système qualité (s'il existe).

1.4 Communication

Le PPSPS est communiqué pour information et/ou avis :

- Au coordonnateur SPS ;
- Aux organismes de prévention (IT, CRAM, OPPBTP) ;
- Au médecin du travail ;
- Au CHSCT (s'il existe).

Il est présenté, avec des commentaires, au personnel du chantier.

Il est transmis aux sous-traitants et aux co-traitants pour prise en compte lors de l'élaboration de leur propre PPSPS.

Notes :

1.5 Conservation

Le PPSPS est tenu à disposition dans le dossier sécurité de l'entreprise, sur le chantier.

Il sera conservé par l'entreprise 5 ans après l'achèvement des travaux.

Notes :

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2.1 Intervenants

2.1.1 Entreprise principale - groupement

Coordonnées de l'entreprise ou des entreprises (siège et agence)

Nature du contrat :

Selon le cas, structure du groupement : SEP - GIE

La position des entreprises :

mandataire - gérant - directeur technique

2.2 L'ouvrage à construire

2.2.1 Désignation et coordonnées

Désignation :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Télécopie :

2.2.2 Description sommaire des travaux

2.2.3 Délais d'exécution

Date de l'ordre de service

Démarrage des travaux

Délais de la partie concernant notre marché.....

Date de livraison de l'ouvrage

2.2.4 Sous-traitants

Travaux - lots	Entreprises	Adresses

2.3 Personnel

Notes :

2.3.1 Organigramme du chantier

2.3.2 Effectifs prévus sur le chantier

Encadrement.....
Ouvriers.....
Effectif total prévu en période de pointe.....
Sous-traitants.....
Courbe prévisionnelle des effectifs

2.3.3 Horaires

39 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours, **du lundi au vendredi inclus**.

Ces horaires sont susceptibles de variation en fonction des aléas du chantier, ceci dans le cadre des limites réglementaires.

Les horaires sont affichés sur le chantier.

2.3.4 La santé au travail

• Suivi médical

- Identification du médecin du travail
- Visites spéciales
- Vaccinations
- Contrôle de l'aptitude médicale des intérimaires

• Exposition à des agents pathogènes

Susceptibles de générer à terme une maladie professionnelle et nécessitant un suivi médical particulier : bruit, poussières, produits toxiques, amiante...

2.3.5 Habilitations et autorisations

Outil Équipement Produit	Habilitation Autorisation	Noms des personnes habilitées ou autorisées
Installation électrique	Habilitation électrique UTE 18-510	
Machines à bois	Autorisation à l'emploi	
Pistolet de scellement	Habilitation	
Poste à souder Poste oxyacétylénique	Autorisation à l'emploi	
Engins à conducteur porté	Autorisation de conduite R 372	
Grue à tour	Autorisation de conduite R 377	
Grue mobile	Autorisation de conduite R 383	

Chariot élévateur	Autorisation de conduite R 372 Cat. 9	
Nacelle élévatrice à personnel	Autorisation de conduite R 386	

2.4 Chantier

2.4.1 Accès et conditions d'accès - parking

- Moyens d'accès
 - Par la route
 - Par le bus
- Transport du personnel organisé par l'entreprise
- Circulation des véhicules
 - Emplacement des parkings
 - Autorisation d'accès

2.5 Organisation de la prévention

2.5.1 Structure prévention de l'entreprise

- Personne ayant reçu délégation de pouvoir :
 -
- Personne chargée de la sécurité pendant l'exécution des travaux :
 -
- Service prévention de :

représenté par M.

- Le CHSCT
 - La liste des membres du CHSCT est affichée sur le panneau d'affichage.
 - Il est représenté sur le chantier par M. ...

2.5.2 Structure prévention du chantier

- Coordonnateur SPS Conception :
- Coordonnateur SPS Réalisation :
- Le CISSCT (Collège interentreprises santé sécurité conditions de travail) :

Représentant de la direction de l'entreprise :

Représentant des salariés de l'entreprise :

Effectivement employé sur le chantier et désigné par le CHSCT.

2.6 Formation - information à la sécurité

2.6.1 Accueil

- Livret d'accueil

C'est le document remis à chaque personne intervenant sur le chantier, soit à son arrivée, soit lors de la réunion de démarrage.

- Réunion de démarrage

Organisée au plus tôt après le démarrage du chantier, son but est, pour le personnel de l'entreprise, de faire plus ample connaissance et de connaître le chantier à partir du livret d'accueil et du PPSPS.

2.6.2 Information

- Affichage :

- L'affichage réglementaire : vitrine de l'entreprise ;

- L'affichage prévention : vitrine de l'entreprise (charte sécurité...);

- Réunions sécurité. Elles sont organisées régulièrement par équipe pour dialoguer sur les travaux en cours et rappeler les règles de sécurité.

2.6.3 Formation

- Secourisme.
- Manutentions manuelles (gestes et postures).
- Analyse des situations de travail - les GAAP (analyse des postes de travail par la vidéo).
- Formation renforcée des intérimaires.
- Tout le personnel a suivi ou suivra une formation adaptée à son poste de travail et en particulier :
 - Les conducteurs d'engins,
 - L'encadrement et la maîtrise,
 - Les nouveaux embauchés...

2.6.4 Règles et consignes

Respectez scrupuleusement les consignes, elles peuvent vous sauver la vie ainsi que celles de vos collègues.

- Liste des consignes applicables sur le chantier.
- Elles sont annexées au PPSPS.
- Les consignes générales du chantier sont intégrées dans le livret d'accueil.

Notes :

2.6.5 Registres - Dossier sécurité

- **4 registres** principaux sont tenus sur le chantier :
 - Le registre d'observations, sur lequel sont consignés les commentaires du personnel et du responsable de chantier ;
 - Le registre de l'inspection du travail et du CHSCT ;
 - Le registre de sécurité, sur lequel sont notés les vérifications, les épreuves, les examens et les contrôles techniques ;
 - Le registre unique du personnel, sur lequel sont enregistrées les entrées et sorties du personnel.
- **Un dossier** comprenant tous les documents relatifs à la santé et à la sécurité est tenu au bureau du chantier.

Notes :

3. SECOURS & HYGIÈNE

3.1 Secours

- Voir en annexe le plan de secours spécifique au chantier ou selon le modèle de l'OPPBTP.
- Le plan de secours est affiché sur le panneau d'affichage chantier et près des téléphones.

3.1.1 Liste des secouristes

Au minimum, un SST par équipe de travail.

- M. ...
- M. ...
- M. ...

3.1.2 Moyens de premiers secours

- Trousses de premiers soins.
- Local de premiers soins - infirmerie.
- Moyens d'évacuation.

3.1.3 Démarches administratives

Lorsqu'un accident survient sur le chantier, le responsable des travaux se préoccupe des formalités administratives :

- La feuille accident du travail (FAT) ou triptyque : remise à la victime pour qu'elle puisse se faire soigner gratuitement ;
- La déclaration accident du travail (DAT) à la CPAM : envoyée dans les 48 heures à la CPAM ou
- L'information préalable pour les intérimaires : envoyée sous 24 heures à l'ETT et aux organismes de prévention (IT & CRAM) ;
- Les certificats descriptifs (initial, final) d'accident du travail : remis par l'accidenté à son employeur dans les 24 heures ;

- Le compte-rendu d'AT (il explique les faits accidentels, est transmis au Service prévention de l'entreprise et au coordonnateur) ;
- Le rapport d'enquête en cas d'accident grave : voir le Service prévention.

3.2 Hygiène & incendie

Notes :

3.2.1 Locaux du personnel

- Bureaux
 - Surface, salle de réunion
- Vestiaires
 - Nombre de bungalows, d'armoires vestiaires, de patères, de chauffages, de bancs
- Réfectoires
 - Nombre de bungalows, de tables, de chaises, d'étagères, de chauffe-gamelles, de réfrigérateurs, de poubelles ; eau potable chaude et froide.
- Sanitaires
 - WC à la turque, urinoirs, douches, lavabos, eau chaude et froide, essuie-mains, poubelles.
- Passage couvert entre les sanitaires et les vestiaires.
- Entretien des locaux
 - Entretien journalier par une personne du chantier ou par une entreprise spécialisée
- Dates de mise en service prévisible des locaux :

3.2.2 Protection incendie

- Moyens de lutte contre l'incendie.
- Repérage des extincteurs sur le plan d'installation.

4. INVENTAIRE DES RISQUES

4.1 Tâches principales - planning général

Planning prévisionnel d'exécution des principales phases.
C'est à partir de ce planning que sont déterminées les dates d'élaboration des avenants au PPSPS.

4.2 Installations

4.2.1 Atelier bois

4.2.2 Atelier mécanique - magasin

4.2.3 Centrale à béton

- Type, marque, capacité.
- Autorisation ou déclaration d'installation obtenue ou faite à la préfecture.
- Plan d'installation de la centrale sur le chantier.

- Protection de points rentrants.
- Passerelles et accès.
- Circulation des engins : livraison des agrégats, toupies à béton, pompe à béton.

4.2.4 Stockage des hydrocarbures

- Produits stockés.
- Citernes, capacités, bacs de rétention.
- Protection incendie.

4.3 Équipements de travail

Il s'agit ici de lister les équipements de travail qui seront utilisés sur le chantier.

La liste proposée se veut exhaustive. Toutefois, au stade actuel de l'étude, toutes les méthodes d'exécution ne sont pas arrêtées et certains équipements restent non définis.

	Marque - type - capacités	Nb	Risque à traiter O/N	Commentaires
Engins de chantier				
1. Engins de terrassement - Pelleteuse - Tractopelle - Chargeuse - Camions, semi 2. Engins de forage, sondage, battage				
Appareils de levage				
<i>*Levage matériaux</i> 1. Grue à tour 2. Grue mobile 3. Grue auxiliaire sur porteur 4. Chariot élévateur 5. Portique, potence 6. Pelle équipée levage 7. Treuils, tirforts... <i>*Levage personnel</i> 8. Nacelle automotrice 9. Nacelle élévatrice 10. Ascenseur				
Appareils de levage				
1. Élingues 2. Crochets, manilles 3. Palonniers 4. Nacelle suspendue				
Coffrages				
1. Banches 2. Coffrage semelles 3. Coffrage grim pant 4. Coffrage glissant 5. Coffrage poteau 6. Coffrage poutre 7. Coffrage plancher 9. Coffrages spéciaux: Coffrage bois Coffrages tunnels				

	Marque - type - capacités	Nb	Risque à traiter O/N	Commentaires
Protections collectives contre les chutes				
1. PTE : plateforme de travail encorbellement (console pignon) 2. Plateforme de cage d'ascenseur 3. Garde-corps 4. Filets				
Étaisements				
1. Étais simples 2. Tours d'étaisements 3.				
Blindages - soutènements				
1. Caissons préfabriqués 2. Butons 3. Cintres				
Échafaudages				
1. Échafaudages fixes 2. Échafaudages roulants 3. Tréteaux de maçons 4. Plateforme individuelle roulante (PIR) 5. Échafaudages volants				
Accès avec dénivelé				
1. Échelles mobiles 2. Escaliers				
Matériel de pompage				
Ventilation				
1. Ventilateurs 2. Conduites, canars				

	Marque - type - capacités	Nb	Risque à traiter O/N	Commentaires
Outillage & machine				
1. Outils électriques Scie circulaire à bois Meuleuse Nettoyeur à eau 2. Outils pneumatiques Marteaux piqueurs Vibreurs Visseuses Treuils 3. Outils thermiques Tronçonneuse à bois ... 4. Soudage - découpage Poste à souder Chalumeau (O2 - C2H2)				
Sources de rayonnement				
1. Laser d'alignement 2. Gamma densimètre				
Autres équipements et matériels				
Pompes à béton Etc...				

Notes :

4.4 Énergies

4.4.1 Énergie électrique

Descriptif de l'installation électrique du chantier.
 Joindre un schéma unifilaire de l'installation.

- Alimentation électrique
- Distribution
- Protection contre les contacts indirects
- Éclairage
- Entretien et vérification de l'installation
 - Vérification technique par un organisme de contrôle agréé avant la mise en service de l'installation, puis contrôle annuel ;
 - Installation et entretien par (entreprise électrique, service matériel, électricien du chantier).

4.4.2 Air comprimé

- Installation air comprimé : compresseur, cuve, conduites, pression de service

4.4.3 Appareils à vapeur

4.5 Études des risques, mesures de prévention

4.5.1 Risques générés par l'activité de tiers

(Risques importés)

4.5.1.1 Contraintes liées aux autres entreprises

4.5.1.2 Contraintes liées à l'environnement

- Voies de circulation routières.
- Réseaux et canalisations enterrés.
- Lignes électriques aériennes.
- Réseaux d'assainissement.
- Travaux en souterrain.
- Cuves et réservoirs.
- Radiations ionisantes.

4.5.1.3 Contraintes liées au chantier

4.5.2 Risques générés par l'entreprise pour des tiers

(Risques exportés)

Lors de la visite préalable à l'intervention, l'entreprise s'informerait de l'identité des autres intervenants, de leur activité et de leur situation sur le chantier, ceci afin de déterminer les risques exportés vers ces intervenants.

4.5.3 Risques générés par l'entreprise pour ses salariés

Lors de l'élaboration des méthodes d'exécution, les différentes tâches sont analysées pour détecter les risques qui pourraient survenir en phase de réalisation.

Les risques sont à rechercher dans les différentes composantes du système chantier à savoir :

- Le milieu ou l'environnement ;
- Les matériaux et produits ;
- Le matériel (machines - outils - équipements) ;
- Les modes opératoires ;
- La main-d'œuvre.

À chaque fois, on mettra en œuvre les principes généraux de prévention suivants par ordre décroissant d'efficacité :

- Suppression du risque ;
- Réduction le risque ;
- Protections collectives ;
- Protections individuelles ;

Notes :

- Instructions appropriées.

C'est à ce stade que la sécurité de l'ouvrier à son poste de travail est déterminée. Cette étape est donc essentielle pour lutter efficacement contre les accidents du travail.

Il est conseillé de mener cette analyse en collaboration avec le chef de chantier concerné, lorsque cela est possible.

Cette analyse se fait sous forme de fiches remises après discussion, au (x) chef(s) d'équipe pour application.

On y adjointra chaque fois que possible des croquis, plans ou schémas pour en faciliter la lecture et la compréhension.

Élaborées parallèlement aux méthodes, elles seront l'objet d'avenants au PPSPS.

Notes :

4.5.3.1 Risques généraux et prévention

Mesures de sécurité collective :

Situations à risques	Prévention - Protection
<i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Désordre • Trémies sur planchers • Aciers en attente • Levage des fardeaux • Travail sur échelle • Stabilisation banches • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Benne à déblai sur chaque zone • Délimitation des stockages de matériaux • Treillis soudé + planche clouée • Tous les aciers sont prévus crossés • Élingues cravates pour le levage des aciers • Utilisation de PIR en alu • Banches équipées de compas

Équipements de protection individuelle (EPI) :

Risques / nuisances	Protection individuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Plaie - heurt - salissures <input type="checkbox"/> • Chute d'objet - heurt <input type="checkbox"/> • Projection d'éclats <input type="checkbox"/> • Clous - chute d'objet <input type="checkbox"/> • Manutention manuelle <input type="checkbox"/> • Bruit <input type="checkbox"/> • Poussières <input type="checkbox"/> • ... 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vêtement de travail obligatoire <input type="checkbox"/> Casque obligatoire <input type="checkbox"/> Lunettes <input type="checkbox"/> Chaussures de sécurité obligatoire <input type="checkbox"/> Gants <input type="checkbox"/> Coquilles ou bouchons anti-bruit <input type="checkbox"/> Masque de type P1 minimum

4.5.3.2 Liste des tâches élémentaires

- Répartition en tâches standards et en tâches spécifiques.

- Planning d'élaboration des fiches de tâches correspondantes.
- Modèles de fiches utilisées selon le cas pour l'analyse des risques.

